

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

Rapport du Commissaire aux Comptes sur

les Etats Financiers Trimestriels arrêtés au 31 décembre 2014

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**» et en application de l'article 8 de la loi 2001- 83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers de la société «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**» arrêtés au 31/12/2014 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Les états financiers arrêtés au 31/12/2014, annexés au présent rapport, font apparaître un total actif de **15 519 903,387 DT**, un actif net de **15 500 917,532 DT** et une valeur liquidative de **103,098 DT**. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur la composition de l'actif au 31/12/2014, sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que cet examen soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de la société «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**», ci-joint, ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation financière de la société «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**» au 31/12/2014.

Par ailleurs, et sans remettre en cause notre opinion, ci-dessus exprimée, nous vous informons que :

- La «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**» évalue les BTA à leurs prix de revient majorés des intérêts courus à la date du 31/12/2014 et ajustés du montant de l'amortissement linéaire, des primes et décotes constatées sur le portefeuille BTA par rapport au prix de remboursement, sur la période restant à courir jusqu'à la date de l'échéance. Cet amortissement, s'élevant au 31/12/2014 à un montant de **58 570,575 DT**, constitue une moins-value potentielle qui est portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et apparaît comme composante du résultat net de l'exercice.

Cette méthode d'amortissement linéaire des primes et décotes constatées sur les BTA est appliquée par la «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**» à partir du 02/01/2014 sur le portefeuille BTA en détention à cette même date. Bien qu'elle ne soit pas préconisée par la norme comptable NCT 17 relative au portefeuille-titres et autres opérations effectuées par les OPCVM, elle demeure conforme aux usages de la profession, en l'absence d'un environnement approprié.

- L'application de la méthode d'amortissement des primes et décotes sur acquisition des BTA, telle que décrite ci-haut, constitue un changement de méthode comptable au vu de la norme comptable NCT 11 relative aux modifications comptables qui préconise qu'un changement de méthode comptable doit être appliqué d'une manière rétrospective pour déterminer son effet sur les exercices antérieurs à moins que le montant de tout ajustement se rapportant à ces exercices et résultant du changement, ne puisse être déterminé d'une façon fiable.

La «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**» a appliqué la nouvelle méthode d'une manière prospective. Aucun retraitement n'a été opéré sur les données présentées comparativement dans les états financiers trimestriels de la «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**», arrêtés au 31/12/2014.

- Au cours de la période s'étalant du 01/10/2014 au 31/12/2014, la société «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**» n'a pas respecté de manière permanente l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en employant :
 - moins de 20% de son actif en liquidités et quasi-liquidités ; et
 - plus de 5% de son actif net en actions SICAV.

Tunis, le 28 janvier 2015

**Le commissaire aux comptes
Auditing& Consulting Worldwide**

Ahmed KHLIF

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

BILANS COMPARES		NOTE	31/12/2014	31/12/2013
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	12 046 946,256	12 167 578,360
AC1-A	OBLIGATIONS		188 527,200	581 967,600
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		11 803 522,188	11 585 610,760
AC1-C	AUTRES VALEURS (OPC)		54 896,868	0,000
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	3 472 957,131	5 282 751,598
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		3 472 433,957	5 282 032,567
AC2-B	DISPONIBILITES		523,174	719,031
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION		0,000	5 437,761
AC3-A	AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION		0,000	5 437,761
TOTAL ACTIF			15 519 903,387	17 455 767,719
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	7 228,405	8 350,556
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	11 757,450	9 732,820
TOTAL PASSIF		PA	18 985,855	18 083,376
ACTIF NET			15 500 917,532	17 437 684,343
CP1	CAPITAL	CP1	14 950 809,426	16 788 055,316
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	550 108,106	649 629,027
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		40,769	29,329
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		1 264 876,307	532 425,826
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		-714 808,970	117 173,872
ACTIF NET			15 500 917,532	17 437 684,343
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			15 519 903,387	17 455 767,719

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

		Période du	Période du	Période du	Période du
ETATS DE RESULTAT COMPARES	Note	01/10/2014	01/01/2014	01/10/2013	01/01/2013
	au	au	au	au	au
		31/12/2014	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2013
PR1 REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	134 977,349	1 107 223,404	146 495,301	539 220,025
PR1-/REVENUS DES OBLIGATIONS		2 488,800	21 486,800	7 157,200	39 369,600
PR1-E REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		132 488,549	1 085 736,604	139 338,101	499 850,425
PR2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	24 664,193	407 778,535	34 208,256	107 938,410
PR2-/REVENUS DES BONS DU TRESOR		15 699,984	110 438,877	21 935,833	95 665,987
PR2-E REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		8 964,209	297 339,658	12 272,423	12 272,423
REVENUS DES PLACEMENTS		159 641,542	1 515 001,939	180 703,557	647 158,435
CH1 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-22 287,141	-193 120,685	-23 802,268	-85 314,982
REVENU NET DES PLACEMENTS		137 354,401	1 321 881,254	156 901,289	561 843,453
CH2 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-13 036,253	-57 004,947	-8 218,599	-29 417,627
RESULTAT D'EXPLOITATION		124 318,148	1 264 876,307	148 682,690	532 425,826
PR4 REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		11 319,293	-714 808,970	29 654,788	117 173,872
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		135 637,441	550 067,337	178 337,478	649 599,698
PR4-/REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-11 319,293	714 808,970	-29 654,788	-117 173,872
PR4-E VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		-14 840,170	-58 533,242	0,000	0,000
PR4-C +/- VAL.REAL./CESSION TITRES		2 594,112	-254 408,922	-6 120,291	-7 003,568
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		112 072,090	951 934,143	142 562,399	525 422,258

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-01-2014 AU 31-12-2014

DESIGNATION	Période du	Période du	Période du	Période du
	01/10/2014	01/01/2014	01/10/2013	01/01/2013
	au	au	au	au
	31/12/2014	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2013
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPL	112 072,090	951 934,143	142 562,399	525 422,258
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	124 318,148	1 264 876,307	148 682,690	532 425,826
AN1-B VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES	-14 840,170	-58 533,242	0,000	0,000
AN1-C +/-VAL REAL.SUR CESSION DES TITRES	2 594,112	-254 408,922	-6 120,291	-7 003,568
AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0,000	-1 872 490,198	0,000	-435 575,000
AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	199 860,723	-1 016 210,756	522 843,641	3 639 195,271
SOUSCRIPTIONS	5 016 101,340	51 492 246,445	6 114 029,726	22 040 189,571
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	4 872 900,000	49 619 100,000	5 890 600,000	21 285 800,000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(S)	-26 411,875	19 776,151	13 409,785	50 225,683
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(S)	13,212	1 524 322,810	10,317	279 455,069
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES DIST.(S)	169 600,003	329 047,484	210 009,624	424 708,819
RACHATS	-4 816 240,617	-52 508 457,201	-5 591 186,085	-18 400 994,300
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-4 682 800,000	-51 338 800,000	-5 398 200,000	-17 706 600,000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(R)	24 852,790	175 620,123	-12 621,797	-42 312,747
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(R)	-12,697	-301 420,870	-9,452	-344 546,606
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES DIST.(R)	-158 280,710	-1 043 856,454	-180 354,836	-307 534,947
VARIATION DE L'ACTIF NET	311 932,813	-1 936 766,811	665 406,040	3 729 042,529
AN4 ACTIF NET				
AN4-A DEBUT DE PERIODE	15 188 984,719	17 437 684,343	16 772 278,303	13 708 641,814
AN4-B FIN DE PERIODE	15 500 917,532	15 500 917,532	17 437 684,343	17 437 684,343
AN5 NOMBRE D'ACTIONS				
AN5-A DEBUT DE PERIODE	148 450	167 548	162 624	131 756
AN5-B FIN DE PERIODE	150 351	150 351	167 548	167 548
VALEUR LIQUIDATIVE				
A- DEBUT DE PERIODE	102,317	104,075	103,135	104,045
B- FIN DE PERIODE	103,098	103,098	104,075	104,075
AN6 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	3,03%	2,79%	3,62%	3,68%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

DU 01.01.2014 AU 31.12.2014

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

La situation trimestrielle arrêtée au 31/12/2014 est établie conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs assimilées admises à la cote ainsi que non admises à la cote sont évalués à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des Bons du Trésor Assimilables (BTA) correspond au prix de revient moyen pondéré à la date du 31/12/2014 ou à la date antérieure la plus récente.

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE a procédé depuis le 02 janvier 2014 à l'amortissement de la décote sur acquisition, constatée sur le portefeuille BTA d'une manière constante jusqu'à la date de l'échéance. Ladite décote, constituant une moins-value potentielle, est répartie sur la période restant à courir et portée directement, en capitaux propres en tant que somme non distribuable et apparaît comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2014	% de l'Actif Net
Obligations	3.000	187.500,000	188.527,200	1,22
CHO 2009	3.000	187.500,000	188.527,200	1,22
Emprunts d'Etat	11.360	11.518.057,113	11.862.092,763	76,52
BTA 7-02/2015 (10 ANS)	467	483.753,500	507.254,475	3,27
BTA 5-10/2015	118	116.462,000	117.535,315	0,76
BTA 5.25-03/2016	23	22.840,000	23.623,387	0,15
BTA 6.75-07/2017 (10 ANS)	2.071	2.232.557,000	2.285.869,646	14,75
BTA 5.50% 10/2018	2.098	2.054.991,000	2.075.982,496	13,39
BTA 5.50-03/2019 (10 ANS)	3.671	3.795.917,613	3.926.906,940	25,33
BTA 5.50% 02/2020	2.912	2.811.536,000	2.924.920,504	18,87
Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA (1)			-58.570,575	-0,38
Autres Valeurs OPC	533	54.859,535	54.896,868	0,35
SICAV TRESOR	533	54.859,535	54.896,868	0,35
Total du portefeuille titres	14.893	11.760.416,648	12.046.946,256	77.72

(1) Ce montant s'élevant au 31/12/2014 à **58.570,575 DT**, correspond à l'amortissement des primes et décotes constatées sur le portefeuille BTA d'une manière constante à partir du 02/01/2014 jusqu'à la date de l'échéance. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que somme non distribuable et intégré dans le calcul du résultat net de la période.

L'amortissement de la décote relative aux BTA arrivées à échéance au cours de la période arrêtée, et s'élevant à -192.925,100 DT, a été annulé en contrepartie de la constatation d'une moins-value réalisée sur BTA inscrite au niveau des capitaux propres parmi les sommes non distribuables.

Cette nouvelle méthode d'évaluation des BTA a été appliquée à partir du 02/01/2014 afin de remédier aux inconvénients liés à la méthode de valorisation au coût historique préconisée par la norme comptable NCT 17 lorsqu'il n'y a pas de moyens permettant de valoriser les BTA au prix du marché (marché secondaire non liquide)

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **134.977,349 Dinars** du 01.10.2014 au 31.12.2014, contre **146.495,301 Dinars** du 01.10.2013 au 31.12.2013 et se détaillant comme suit :

REVENUS	4 ^{ème} Trimestre 2014	Du 01.01.2014 au 31.12.2014	4 ^{ème} Trimestre 2013	Du 01.01.2013 au 31.12.2013
Revenus des obligations	2.488,800	21.486,800	7.157,200	39.369,600
Revenus des Emprunts d'Etat	132.488,549	1.085.736,604	139.338,101	499.850,425
TOTAL	134.977,349	1.107.223,404	146.495,301	539.220,025

AC2. Note sur les placements monétaires et disponibilités :**AC2-A. Placements monétaires :**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2014, à **3.472.433,957 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à Court Terme et en Certificats de Dépôt et se détaille comme suit :

AC2-A-1 Bons du Trésor à Court Terme :

<i>Désignation</i>	<i>Nombre</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31.12.2014</i>	<i>% de l'Actif Net</i>
Bons du Trésor à Court Terme	2.576	2.465.628,218	2.472.926,471	15,95
BTC 53S-24/03/2015	58	55.443,001	56.988,847	0,37
BTC 52S-01/09/2015	21	20.178,214	20.290,338	0,13
BTC 52S-27/10/2015	2.497	2.390.007,003	2.395.647,286	15,45

AC2-A-2 Certificats de dépôts :

<i>Désignation</i>	<i>Emetteur</i>	<i>Nombre</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31.12.2014</i>	<i>% de l'Actif Net</i>
Certificats de dépôts à moins d'un an	BIAT	2	998.905,942	999.507,486	6,45
CDP 10J-02/01/2015	BIAT	1	499.452,971	499.945,229	3,23
CDP 10J-09/01/2015	BIAT	1	499.452,971	499.562,257	3,22

AC2-B Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2014, à **523,174 Dinars** et représentant les avoirs en banque.

AC3 Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation représentent la retenue à la source sur les achats de Bons du Trésor Assimilables et se détaillent comme suit :

<i>Créance d'exploitation</i>	<i>Montant au 31.12.2014</i>	<i>Montant au 31.12.2013</i>
Retenue à la Source sur les achats de Bons du Trésor Assimilables	0,000	5.437,761
Total	0,000	5.437,761

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01.10.2014 au 31.12.2014 à **24.664,193Dinars**, contre **34.208,256Dinars** du 01.10.2013 au 31.12.2013 et se détaillant comme suit :

<i>REVENUS</i>	<i>4^{ème} Trimestre 2014</i>	<i>Du 01.01.2014 au 31.12.2014</i>	<i>4^{ème} Trimestre 2013</i>	<i>Du 01.01.2013 au 31.12.2013</i>
Revenus des Bons du Trésor à CT	15.699,984	110.438,877	21.935,833	95.665,987
Revenus des Certificats de dépôt	8.964,209	297.339,658	12.272,423	12.272,423
TOTAL	24.664,193	407.778,535	34.208,256	107.938,410

PA Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2014 à **18.985,855 Dinars**, contre **18.083,376 Dinars** au 31.12.2013 et s'analysent comme suit :

	PASSIF	Montant au 31.12.2014	Montant au 31.12.2013
PA1	Opérateurs créditeurs	7.228,405	8.350,556
PA 2	Autres créditeurs divers	11.757,450	9.732,820
	TOTAL	18.985,855	18.083,376

PA1 : Le solde du compte opérateurs créditeurs s'élève au 31.12.2014, à **7.228,405 Dinars** contre **8.350,556Dinars** au 31.12.2013et se détaille comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31.12.2014	Montant au 31.12.2013
Gestionnaire	4.216,573	6.958,797
Dépositaire	1.204,735	1.391,759
Distributeurs	1.807,097	0,000
Total	7.228,405	8.350,556

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31.12.2014, à **11.757,450 Dinars** contre **9.732,820 Dinars** au 31.12.2013 et se détaillent comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31.12.2014	Montant au 31.12.2013
Etat, impôts et taxes	1.216,668	1.257,587
Autres créditeurs divers	2.473,686	1.999,748
Redevance CMF	1.204,696	1.391,735
Provision pour charges à payer	6.862,400	5.083,750
Total	11.757,450	9.732,820

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01.10.2014 au 31.12.2014 à **22.287,141Dinars**contre **23.802,268 Dinars** du 01.10.2013 au 31.12.2013 et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	4^{ème} Trimestre 2014	Du 01.01.2014 au 31.12.2014	4^{ème} Trimestre 2013	Du 01.01.2013 au 31.12.2013
Rémunération du gestionnaire	13.000,827	125.703,709	19.835,217	71.095,797
Rémunération du dépositaire	3.714,527	17.759,536	3.967,051	14.219,185
Rémunération des distributeurs	5.571,787	49.657,440	0,000	0,000
Total	22.287,141	193.120,685	23.802,268	85.314,982

CH2 Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01.10.2014 au 31.12.2014 à**13.036,253 Dinars**, contre **8.218,599 Dinars** du 01.10.2013 au 31.12.2013 et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation	4^{ème} Trimestre 2014	Du 01.01.2014 au 31.12.2014	4^{ème} Trimestre 2013	Du 01.01.2013 au 31.12.2013
Redevance CMF	3.714,401	35.070,722	3.966,972	14.218,897
Impôts et Taxes	319,284	3.025,744	361,407	1.290,957
Rémunération CAC	4.066,032	9.433,138	2.164,024	8.889,024
Jetons de Présence	4.936,536	9.475,343	1.726,196	5.018,749
Total	13.036,253	57.004,947	8.218,599	29.417,627

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31.12.2014 se détaillent comme suit :

Capital initial au 01.01.2014 (en nominal)

- Montant : 16.754.800,000Dinars
- Nombre de titres : 167.548
- Nombre d'actionnaires : 46

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 49.619.100,000Dinars
- Nombre de titres émis : 496.191

Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 51.338.800,000 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 513.388

Capital au 31.12.2014 : 14.950.809,426Dinars

- Montant en nominal : 15.035.100,000 Dinars
- Sommes non distribuables⁽¹⁾ : -84.290,574Dinars
- Nombres de titres : 150.351
- Nombre d'actionnaires : 36

(1) : Les sommes non distribuables s'élèvent au 31.12.2014 à **-84.290,574 Dinars** et se détaillent comme suit :

Sommes non distribuables des exercices antérieurs	33.255,316
1- Résultat non distribuable de la période	-312.942,164
✓ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	-58.533,242
✓ +/- values réalisées sur cession de titres.	-254.408,922
2- Régularisation des sommes non distribuables	195.396,274
<input type="checkbox"/> Aux émissions	19.776,151
<input type="checkbox"/> Aux rachats	175.620,123
Total sommes non distribuables	-84.290,574

CP2- Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de la période augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE et des sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 31.12.2014 se détaille ainsi :

- Résultat distribuable de la période : 1.264.876,307 Dinars
- Régularisation du résultat distribuable de la période : -714.808,970 Dinars
- Sommes distribuables des exercices antérieures : 40,769 Dinars

SOMMES DISTRIBUABLES : 550.108,106 Dinars

4. AUTRES INFORMATIONS :

4-1 Données par action

	31.12.2014	31.12.2013
• Revenus des placements	10,076	3,863
• Charges de gestion des placements	(1,284)	(0,509)
• Revenus net des placements	8,792	3,354
• Autres charges d'exploitation	(0,379)	(0,176)
• Résultat d'exploitation	8,413	3,178
• Régularisation du résultat d'exploitation	(4,755)	0,699
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	3,658	3,877
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	4,755	(0,699)
• Variation des +/- values potentielles/titres	(0,389)	0,000
• Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	(1,692)	(0,042)
RESULTAT NET DE LA PERIODE	6,331	3,136

4-2 Ratio de gestion des placements

	31.12.2014	31.12.2013
• Charges de gestion des placements/actif net moyen	0,551%	0,600%
• Autres Charges d'exploitation/actif net moyen	0,163%	0,207%
• Résultat distribuable de la période/actif net moyen	1,568%	3,745%

4-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

4.3.1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1^{er} décembre 2009, en remplacement de la Financière de Placement et de Gestion. Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- La gestion comptable de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,35 % TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est appliqué à partir du 16/01/2014 suite à une décision prise lors la réunion du Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE tenue en date du 29 mars 2013 qui a ramené ce taux de 0,5% à 0,35% TTC l'an.

4.3.2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE. Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% TTC de l'actif net avec un minimum de 5.000 dinars TTC par an et un maximum de 20.000 dinars TTC par an. Cette rémunération est calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

4.3.3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,15% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

Cette rémunération des distributeurs est appliquée à partir du 16/01/2014 suite à une décision prise lors la réunion du Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE tenue en date du 29 mars 2013.

4-4 Mode d'affectation des résultats :

Les sommes distribuables seront intégralement capitalisées chaque année et ce, à partir de l'exercice 2014, suite au changement du type de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 24/04/2014.